

**ARRONDISSEMENT DE BELLEY
CANTON D'AMBERIEU EN BUGEY
COMMUNE DE CHATEAU GAILLARD**

**ARRETE
PORTANT PROROGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE REVISION N° 2 AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
N°01/06/19**

Le Maire,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles **L. 123-1 à L.123-19, et R.123-1 à R.123-27,**

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article **L.153-19 ;**

VU la délibération n°01/06/17 en date du **26 Juin 2017** prescrivant la **révision n°2** avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 Février 2011, modifié le 30 Janvier 2017 et 10 Avril 2018, arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU la délibération n° **01/01/19 en date du 28 Janvier 2019** arrêtant le projet de **révision n°2** avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

VU l'ordonnance du 11 Avril 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON désignant Mr **ROBIN Daniel**, Commissaire-Enquêteur titulaire ;

VU l'arrêté n°**13/04/19 du 23 Avril 2019** portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au de projet de révision n2 du PLU avec examen conjoint .

VU l'avis délibéré de la DREAL en date du **3 Mai 2019**

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le **18 Mars 2019 ;**

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

VU la demande de prorogation de l'enquête publique du Commissaire Enquêteur.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'enquête publique relative à la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de CHATEAU GAILLARD prévue du **Mardi 21 Mai 2019 au Vendredi 21 Juin 2019 est prorogée pour une durée de **10 jours, soit jusqu'au Lundi 1er Juillet 2019** jusqu'à 12heures (soit une durée totale de **42 jours**).**

ARTICLE 2 : Toute correspondance postale relative à l'enquête publique peut être adressée au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Commune, **Mairie de CHATEAU-GAILLARD, 63 rue des Muriers, 01500 CHATEAU-GAILLARD, siège de l'enquête. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.admin@chateaugaillard01.fr**

ARTICLE 3 : Le Président du Tribunal Administratif a désigné **Monsieur Daniel ROBIN**, exerçant la profession de Directeur d'Assurances retraité, en qualité de **Commissaire-Enquêteur**.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant **www.chateaugaillard01.fr**

ARTICLE 4 : Le dossier d'enquête publique constitué du projet de la **révision n°2** avec examen conjoint du plan local d'urbanisme, **accompagné du rapport sur les incidences environnementales et de son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis, le bilan de la concertation** est disponible gratuitement sur support papier à la Mairie de CHATEAU GAILLARD pendant 42 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, **du Mardi 21 Mai 2019 au Lundi 1er Juillet 2019 à 12 heures inclus ainsi que le Samedi 1er Juin 2019 de 8h30 à 12h.**

Il sera également consultable sur un poste informatique à cet endroit.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sera déposé à la Mairie de CHATEAU GAILLARD pendant 42 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, **du Mardi 21 Mai 2019 au Lundi 1er Juillet 2019 à 12 heures inclus, ainsi que le samedi 1er Juin 2019 de 8h30 à 12 heures.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser dans les conditions prévues à l'article 2.

Il est précisé que, parmi ces pièces, figure une évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande

ARTICLE 5 : Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie les

Dates de permanences restantes

Jeudi 6 Juin 2019 de 8h30 à 12h

Vendredi 21 Juin 2019 de 13h30 à 16h.

Dates supplémentaires pour la durée de prorogation de l'enquête

Lundi 24 Juin 2019 de 8h30 à 12h

Lundi 1er Juillet 2019 de 8h30 à 12h

ARTICLE 6 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant UN AN à compter de la date de la clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sur le site internet de la commune **www.chateaugaillard01.fr**

ARTICLE 7 : Le dossier d'enquête peut être communiqué à toute personne qui en fait la demande, à ses frais, et dans des délais raisonnables avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 8 : Au terme de l'enquête, la **révision n°2** avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 9 : Un avis au public faisant connaître la prolongation de l'enquête publique sera publié au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête dans les deux journaux ci-après :

**LE PROGRES
LA VOIX DE L'AIN**

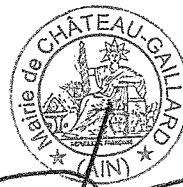
Cet avis sera affiché à la Mairie, aux trois grilles, sur le site et pourra être consulté sur le site internet de la commune : www.chateaugaillard01.fr

ARTILCE 10: Une copie de présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-Préfète, à Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON .

ARTICLE 11 : Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 4 Juin 2019

**Le Maire,
Joël BRUNET**

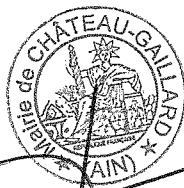


[Handwritten signature of Joël Brunet]

**Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/06/2019
et publication et/ou notification
du 05/06/2019**

Le Maire,

Joël BRUNET



[Handwritten signature of Joël Brunet]